

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je prends part au débat du budget avec la conviction que les dispositions dont nous sommes saisis assureront à davantage de Canadiens un avenir meilleur et plus sûr. Je voudrais rendre hommage au député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) pour son excellent travail au sein du comité des pensions et pour l'appui qu'il a donné à nombre des mesures que le gouvernement a présentées dans le budget. Ce comité a siégé la majeure partie de l'année avec assiduité et a pu soumettre des recommandations dont beaucoup ont été adoptées par le gouvernement.

Je traiterai tout particulièrement ce matin des Canadiennes et des aspects du budget dont elles bénéficieront le plus. Je veux, bien entendu, parler de la réforme proposée du régime des revenus de retraite. On l'a dit maintes et maintes fois, et on le dira encore longtemps, la Canadienne, qu'elle ait un emploi à temps plein ou à temps partiel, qu'elle reste à la maison toute sa vie ou une partie de sa vie pour élever une famille, ou qu'elle n'ait jamais fait partie de la main-d'œuvre active, peut s'attendre à finir ses jours dans la pauvreté. Elle peut s'attendre d'être pauvre dans ce qui devrait être son âge d'or.

En tant que ministre chargé de la situation de la femme, je n'ai jamais pu accepter qu'au Canada cela soit forcément le lot des femmes, dont le mérite est tout aussi grand que celui des hommes. Il y a quelque mois, j'ai comparu devant le groupe d'étude parlementaire sur la réforme des pensions auquel j'ai exposé le sort pénible des Canadiennes à la retraite. Aujourd'hui comme alors, il ne fait aucun doute pour moi que la réforme des pensions doit tenir compte des besoins des femmes tout comme dans le passé la loi a tenu compte de ceux des hommes.

Les Canadiennes qui, aujourd'hui, ont plus de 65 ans et vivent seules, ont pour la plupart passé sinon la totalité du moins une partie de leur vie d'adulte à tenir une maison. D'autres, qui ne se sont jamais mariées ou qui sont devenues veuves tôt dans leur existence, ont fait partie de la main-d'œuvre active. Toutes connaissent un sort lamentable sur leurs vieux jours. Les femmes âgées qui vivent seules connaissent à cause du système actuel des régimes de pension un sort pire que celui de tout autre groupe de la société canadienne. Nous, du gouvernement, connaissons la difficile situation des femmes âgées qui vivent seules. Nous savons que 68 p. 100 des Canadiennes finissent leur vie seules. Je suis persuadée que les propositions de réforme des pensions annoncées par le ministre des Finances (M. Lalonde) contribueront beaucoup à améliorer la qualité de vie des femmes âgées qui vivent seules.

Tout projet de réforme du système des pensions de retraite doit viser d'abord le supplément de revenu garanti, le SRG. Aussi bonnes que soient les autres mesures—et j'y reviendrai—le SRG représente sans aucun doute à lui seul la plus importante réforme pour les femmes, à brève comme à longue échéance. Voici pourquoi. Les dispositions du SRG ont un effet immédiat alors que les autres réformes des pensions, même si elles étaient dictées par des lois demain—et je conviens que cela est impossible—ne pourraient influencer pleinement sur les revenus de retraite avant des années.

● (1125)

Ensuite, quel que soit le genre de réforme appliqué, les pensions des femmes continueront d'être plus faibles que celles des hommes dans un avenir prévisible. Cette situation malheureuse

découle du simple fait que, en dehors de la compétence fédérale, les femmes ne bénéficient pas de mesures législatives exigeant la parité salariale pour fonctions équivalentes. Comme les femmes sont en général moins bien rémunérées que les hommes et comme les pensions sont fondées sur les revenus, les pensions des femmes continueront d'être inférieures à celles des hommes.

Je me permets de répéter que le projet de loi qui sera bientôt présenté aux fins de réformer le SRG répondra immédiatement aux besoins des personnes âgées les plus défavorisées du pays. En fait, les hausses prévues profiteront à quelque 750,000 pensionnés, dont au moins les trois quarts, soit quelque 553,000, sont des femmes.

Nous demanderons bientôt au Parlement de relever de \$50 par mois le supplément de revenu garanti des prestations célibataires et des couples dont un des conjoints a droit aux prestations. Cette augmentation de plus de 20 p. 100 interviendra en deux étapes. Le supplément augmentera de \$25 à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain et d'encre \$25 à compter du 1<sup>er</sup> décembre. Grâce à cette augmentation du supplément et à la pension de vieillesse universelle, aucune personne âgée seule ne recevra moins de \$600 par mois ou de \$7,200 par année. De fait, grâce à cette augmentation, le revenu garanti des personnes âgées seules dont la plupart sont des femmes, représentera plus de 60 p. 100 du montant versé aux couples.

Soit dit en passant, cette augmentation du supplément de revenu garanti fait suite aux recommandations formulées par presque tous les groupements féminins et elle a aussi été appuyée par le monde des affaires et les organismes syndicaux. En outre, nous augmenterons le supplément de revenu garanti d'environ 3,000 retraités qui reçoivent une pension de vieillesse partielle et qui sont la plupart des Canadiens immigrants, pour relever leur revenu minimum au même niveau que celui des autres prestataires.

Il serait sans doute utile que je donne aux députés quelques exemples concrets pour montrer comment les augmentations apportées au supplément de revenu garanti amélioreront la vie des femmes qui reçoivent une pension de vieillesse. Examinons quelques cas d'espèce.

D'abord, prenons le cas d'une veuve qui est restée au foyer toute sa vie et dont le mari gagnait le salaire moyen. A compter du 1<sup>er</sup> décembre prochain quand la pleine augmentation du supplément de revenu garanti sera entrée en vigueur, elle aura un revenu total estimé à \$716 par mois par rapport à son revenu actuel de \$646. Elle recevra à ce moment-là une pension de sécurité de la vieillesse de \$274, des prestations de survivant du RPC de \$232 et un supplément de revenu garanti de \$212. Une femme seule qui a gagné le salaire moyen pour les femmes toute sa vie recevra elle aussi \$716. Comment cela se fait-il? Elle recevra sa pension de sécurité de la vieillesse de \$274 par mois, les prestations de \$232 du RPC découlant d'un emploi parce qu'elle a fait partie de la main-d'œuvre active, mais, le plus important, c'est que même si cette femme a travaillé toute sa vie et gagné le salaire moyen, elle aura tout de même besoin du supplément de revenu garanti de \$210. Voilà pourquoi la réforme des pensions a tellement d'importance. Elle offrira une garantie à toutes les femmes du Canada, qu'elles aient fait partie de la main-d'œuvre active à plein temps ou à temps partiel ou qu'elles soient restées au foyer toute leur vie.